



**RECU EN PREFECTURE**

Le 01 octobre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20200914-D00614010-DE

## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 14 septembre 2020**

**Le Conseil Municipal, convoqué le 07 septembre 2020, s'est réuni à la  
Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT)**

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Marc FAIVRE, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire :** M. Thierry PETAMENT

**Absents :** Mme Julie BOUCON, Mme Lorine GAGLILOLO

**Procurations de vote :** Mme Julie BOUCON donne pouvoir à Mme Laurence MULOT

**OBJET :** Subventions aux organisations syndicales - Répartition au titre de l'année 2020

Délibération n° 2020/006140

## Subventions aux organisations syndicales Répartition au titre de l'année 2020

**Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire**

Il est proposé que la Ville attribue une subvention de fonctionnement à chacune des structures locales des organisations syndicales représentatives dans le cadre des dispositions des articles L 2251-3-1 et R 2251-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette subvention serait répartie selon deux critères :

- attribution d'une part fixe égale à 10 % de l'enveloppe
- attribution d'une part proportionnelle égale à 90 % de l'enveloppe répartie en fonction des résultats des élections professionnelles nationales dans les secteurs privés et publics.

Cette subvention ne pourrait être attribuée que sur présentation d'une demande formalisée des différentes organisations syndicales concernées.

Par ailleurs les pièces justificatives pour le versement sont :

- une copie certifiée des budgets et comptes
- le rapport d'activités de l'année 2018
- un rapport détaillant l'utilisation de la subvention versée
- un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

Ces pièces devront être envoyées par les organisations syndicales à la Ville de Besançon dès attribution de la subvention et au plus tard le 31 octobre de l'année en cours. Elles sont indispensables au versement de la subvention.

Le tableau de répartition proposé pour 2020 prend en compte les résultats des élections professionnelles et est donc identique à 2019 :

<b>Syndicats</b>	<b>Subvention 2020</b>
CFDT	<b>14 465 €</b>
CFTC	<b>5 058 €</b>
CGT	<b>14 319 €</b>
Union Solidaire	<b>3 169 €</b>
FO	<b>9 972 €</b>
UNSA	<b>4 655 €</b>
FSU	<b>2 078 €</b>
CGC	<b>5 599 €</b>
<b>Total</b>	<b>59 315 €</b>

Il est rappelé que les organisations syndicales sont tenues de présenter au Conseil Municipal un rapport détaillant l'utilisation de la subvention versée.

En cas d'accord, la dépense totale de **59 315 €** sera prélevée sur la ligne 65-90-6574-002804-20000

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution de subventions aux organisations syndicales au titre de l'année 2020 pour un montant total de 59 315 €.**

Mmes BAEHR, BENEDETTO, HALLER, ZEHAF, MM. ALEM, COUDRY, GRIMAITRE et SPICHER, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme  
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 8